

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

Article 1 - Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) sont relatives au FORUM INTER-AFRIQUE DU FAMILY BUSINESS, DE LA GESTION DE FORTUNE ET DU PATRIMOINE (FIAGEF) Édition 2025. Elles régissent les relations contractuelles entre l'organisateur du forum la FONDATION GABRIEL WEALTH MANAGEMENT, mandaté par le promoteur du Forum GABRIEL WEALTH MANAGEMENT, (ci-après dénommé "l'Organisateur") et toute personne physique ou morale (ci-après dénommée "le Participant") souhaitant s'inscrire ou exposer lors du forum en tant que Participant, Sponsor ou Co Hôte.

Article 2 – Inscription et Tarifs

1. **Inscription** : L'inscription au forum est obligatoire et s'effectue via le formulaire en ligne disponible sur le site officiel, par le bulletin de participation ou par tout autre moyen spécifié par l'Organisateur.
2. **Validation** : L'inscription est validée uniquement après réception du paiement intégral des frais de participation, sous réserve de l'acceptation notifiée par l'organisateur au participant.

Tarifs : Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date de l'inscription. Ils incluent : la participation à toutes les activités conférencières, une documentation complète sur le forum, des rafraîchissements, deux déjeuners et un dîner de gala awards (sous réserve d'invitation)

Offres spéciales : Toute réduction ou promotion est non cumulable et soumise à conditions.

Article 3 – Modalités de Paiement

1. Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire, chèque, carte bancaire ou tout autre moyen précisé par l'Organisateur.
2. Les frais bancaires, et taxes éventuelles sont à la charge du Participant et viennent en sus des tarifs HT communiqués.
3. Une facture sera émise et envoyée au Participant après réception du paiement.

Article 4 – Annulation et Remboursement

1. **Annulation par le Participant** : Aucune demande d'annulation n'est possible pour le participant, et aucun remboursement n'est possible une fois les frais de participation réglés, sauf les frais de Sponsor et Co Hôte qui sont remboursable en cas d'annulation jusqu'à 60 jours avant l'évènement. En cas d'indisponibilité le participant peut se faire représenter à condition d'en avertir au moins 15jours à l'avance l'organisateur.
2. **Annulation par l'Organisateur** : En cas d'annulation du forum pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur, les frais de participation seront remboursés intégralement, sans autre compensation.

Article 5 – Responsabilité

1. L'Organisateur décline toute responsabilité pour :
 - Les vols, pertes ou dommages aux biens personnels des Participants,
 - Les éventuels préjudices indirects (manque à gagner, perte d'opportunités, etc.).

2. En cas de force majeure (grèves, catastrophes naturelles, épidémies, etc.), l'Organisateur pourra modifier ou annuler le forum sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 6 – Droits d'accès et Propriété Intellectuelle

1. Les Participants autorisent l'Organisateur à utiliser leur image ou celle de leurs représentants dans le cadre de la promotion de l'événement (photos, vidéos, interviews).
2. Les supports et documents remis durant le forum sont protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation préalable est interdite.

Article 7 – Dispositions pratiques

1. Les Participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité et d'organisation communiquées par l'Organisateur.
2. Tout comportement jugé inapproprié pourra entraîner l'exclusion du Participant sans remboursement.

Article 8 – Données à caractère personnel

Les informations collectées lors de l'inscription sont utilisées exclusivement dans le cadre du forum. Elles peuvent être partagées avec des partenaires dans le respect de la réglementation sur la protection des données en vigueur dans le pays de tenue du Forum.

Article 9 – Droit applicable et litige

Les présentes CGV sont régies par la législation ivoirienne. En cas de litige, les parties s'efforceront de régler le différend à l'amiable. À défaut, les tribunaux compétents seront ceux de la juridiction où se tient le forum.

Article 10 – Assurance

Chaque sponsor(s) participant(s) ou sociétés participantes et/ou ses représentants au FIAGEF Edition 2025 reconnaissent être titulaire d'une Assurance Responsabilité civile. Cette assurance doit couvrir tous les dommages que chaque participants ou sociétés participantes et/ou ses représentants pourraient occasionner directement et/ou indirectement à des tiers lors de la tenue du Forum.

Article 11– Acceptation des présentes CGV

L'inscription au forum implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV sans réserve.